



Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt

Le cinq novembre à dix-huit heures,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2020

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIE Dominique, M. MOREL Olivier.

Conseillers Municipaux : M. OLEON Maurice, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme MOULY Brigitte, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PAREDES Aldina, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme LECOUSY Nathalie, M. GAAG Dominique, Mme SAMPAIO Arminda, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice, Mme PELESE Albane, M. BOYER Cédric, M. LAFORGE Maxime, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven, M. FENAILLE Gabriel.

PROCURATIONS : Mme CHAPUT Yolande à Mme AMEIL Marie-Jeanne.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAFORGE Maxime.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 28

procurations : 1

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 11 juin 2020 :

Conventions – Concessions – Régie – Contrats – Remboursement de sinistre

- N°DM2020-078 : convention d'occupation précaire et révocable d'un appartement de type F4 situé 8 rue Jules Ferry au 2^{ème} étage, pour la période du 16 septembre 2020 au 30 septembre 2021.
- N°DM2020-079 : résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable d'un appartement situé 7 rue Pierre et Marie Curie, à compter du 20 septembre 2020.
- N°DM2020-080 : convention d'occupation précaire et révocable d'un appartement de type F4 situé 7 rue Pierre et Marie Curie au 1^{er} étage, pour la période du 21 septembre 2020 au 1^{er} octobre 2021.

- N°DM2020-081 : renouvellement d'une concession trentenaire n°138-139.
- N°DM2020-082 : renouvellement d'une concession trentenaire n°130.
- N°DM2020-083 : convention d'occupation précaire et révocable d'un appartement de type F3 situé 7 rue Pierre et Marie Curie au 1^{er} étage, pour la période du 24 septembre 2020 au 1^{er} octobre 2021.
- N°DM2020-084 : maintien de la régie de recettes auprès de l'Ecole de Musique relatives aux droits d'inscription à l'Ecole de Musique, aux participations financières en lien avec les projets pédagogiques et les locations d'instruments de musique.
- N°DM2020-085 : convention avec l'Autoentreprise LECTURE EN TAPIS, Mme Laurence FUSCO pour deux séances de lecture en tapis le 22 décembre 2020.
- N°DM2020-086 : convention avec l'Association LE STUDIO DES VARIÉTÉS pour la réalisation des stages de formation « Les rencarts studieux 2020 », dans le cadre de la convention de partenariat entre la ville de Cébazat et Clermont Métropole, du 21 au 24 octobre 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-087 : contrat de cession avec FAR PRODUCTION, pour la représentation du spectacle « Barbara Pravi en concert » le 13 novembre 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-088 : contrat de cession avec l'Association COMME JOHN pour la représentation d'un showcase le 16 septembre 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-089 : contrat de cession avec BOOK YOUR SHOW pour la représentation du spectacle « Backbone » le 19 janvier 2021 à Sémaphore.
- N°DM2020-090 : contrat de cession avec AUGURI PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Tim Dup » le 12 novembre 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-091 : contrat de cession avec la Compagnie NOMADE IN FRANCE pour la représentation du spectacle « Ulysse de Taourirt » le 3 décembre 2020 dans le cadre de la convention triennale de résidence de l'année 2020.
- N°DM2020-092 : acceptation du remboursement proposé par la Compagnie d'assurances Allianz relatif au sinistre survenu le 5 avril 2020.
- N°DM2020-093 : mise à jour de la régie d'avances auprès du service Enfance Jeunesse de la Commune pour les dépenses effectuées dans le cadre du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, de l'accueil collectif de mineurs et de la maison des jeunes.
- N°DM2020-094 : avenant à la convention précaire d'occupation de la maison de bourg située 13 rue du 11 novembre afin d'établir une refacturation des charges d'eau.
- N°DM2020-095 : convention de subventionnement avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de l'aide départementale *Manifestations culturelles* pour le projet du 21^{ème} Festival « Sémaphore en Chanson » en 2020.

RESSOURCES HUMAINES

❖ **Renforts 2020 : accroissements temporaires d'activité**

Le Conseil Municipal a pris acte de la création au sein du service Enfance Jeunesse des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ **Renforts 2020 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Entretien, Petite Enfance et Enfance Jeunesse en remplacement d'agents indisponibles.

❖ **Renouvellement de l'adhésion au service « Assistance retraites » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG63)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de renouveler l'adhésion au service facultatif d'« Assistance retraites » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à effet du 01/01/2021 au 31/12/2022, moyennant une cotisation annuelle forfaitaire tenant compte du nombre d'agents employés affiliés à la CNRACL. Il a pris acte du barème, à compter du 1^{er} janvier 2021, fixant notamment les tarifs suivants :

- 1050 € pour la tranche de 60 à 99 agents,
- 1500 € pour la tranche de 100 à 199 agents,

barème qui pourra être actualisé par délibération du Conseil d'administration du CDG63.

❖ **Renouvellement de l'adhésion au service « Accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG63)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de renouveler l'adhésion au service facultatif d'« Accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à effet du 01/01/2021 au 31/12/2023. Il a pris acte du barème, indiqué dans la convention, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, qui prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la commune, et la fixe notamment pour la tranche de 100 à 199 agents à 1500 €/an; barème qui pourra être actualisé par délibération du Conseil d'administration du CDG63.

❖ **Renouvellement de l'adhésion au service « Santé et sécurité au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG63)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de renouveler l'adhésion au service facultatif « Santé et sécurité au travail, option 2 prévention, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à effet du 01/01/2021 au 31/12/2023. Il a pris acte du montant de la cotisation fixée à 22 €/an/agent tous statuts confondus, calculée sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année; tarif qui pourra être révisé par délibération du Conseil d'administration du CDG63.

❖ **Renouvellement de l'adhésion au service « Médecine professionnelle » de l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail (AIST)**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de renouveler l'adhésion au service de « Médecine professionnelle » de l'AIST la Prévention active, sur la base d'une cotisation annuelle de 97 € HT per capita déclaré, correspondant à l'effectif présent au 1^{er} janvier, d'une cotisation spécifique de 2 € HT par agent pour l'existence d'un CHSCT, d'un forfait de 25 € HT pour tout nouvel arrivant en cours d'année, et pour tout rendez-vous non honoré et non excusé de 50 € HT, avec effet du 01/01/2020 au 31/12/2020, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an. Il a pris acte que les montants précités pourront être révisés chaque année selon l'évolution du barème fixé par le Conseil d'Administration et ratifié lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIST la Prévention active.

❖ **Formation des élus**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a validé les orientations proposées quant aux thèmes à privilégier en matière de formation et a adopté le règlement pour la formation des élus de la commune. Il a été précisé qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel. Les dépenses sont imputées au budget 2020 et respectent le plafond des 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

URBANISME / TRAVAUX

❖ **Réhabilitation de logements communaux dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales : demande de subvention auprès du Conseil Régional AURA**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le projet de réhabilitation de deux logements communaux situés Rue Pierre-et-Marie-Curie et Rue de Terre Blanche et a sollicité une aide régionale à hauteur de 15 000 € par logement dans le cadre du dispositif dédié.

❖ **Projet d'extension du cimetière communal : actualisation du plan de financement et demandes de subventions**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé l'actualisation du plan de financement prévisionnel. Il a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès :

- du Président du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) à hauteur de 47 558 €,
- du Préfet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 97 723 €,
- du Président du Conseil Régional au titre du Bonus Relance volet « soutien aux communes » à hauteur de 100 000 €.

PATRIMOINE

❖ **Régularisation foncière : parcelle AV 273 rue d'Aubiat**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé l'acquisition foncière de la parcelle AV 273 à Monsieur Henri SUCHEYRE à l'euro symbolique étant entendu que les frais d'actes restent à la charge de la commune.

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Règlement du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 24 voix pour et 1 abstention (M. REGNIE Steven) a approuvé le projet de règlement du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026.

❖ **Commission communale pour l'accessibilité**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants élus de la commune qui seront amenés à participer à la Commission communale pour l'accessibilité au cours du mandat 2020-2026.

Ainsi, ont été désignées, À L'UNANIMITÉ :

Président	M. Flavien NEUVY	Maire
Représentants de la commune	M. Patrick ROSLEY	Adjoint délégué à la sécurité, travaux et espace public
	Mme Jocelyne CHALUS	Adjointe déléguée aux affaires sociales et à la solidarité
	M. Thierry OLIVAIN	Conseiller municipal délégué
	M. Maurice OLEON	Conseiller municipal
	M. Steven REGNIE	Conseiller municipal

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à nommer, par arrêté, les représentants des associations, organismes représentant les personnes handicapées, des usagers, personnes âgées et des acteurs économiques.

❖ **Périmètre délimité des abords des édifices protégés au titre des monuments historiques**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable aux projets de périmètres délimités autour des monuments historiques de Cébazat, à savoir le Beffroi et la Lanterne des Morts.

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

❖ **Convention financière avec le SMTC-AC relative aux frais de transports scolaires pour l'activité « natation »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes de la convention financière avec le SMTC-AC relative aux frais de transports scolaires pour l'activité « natation » fixant les modalités administratives et financières de cette prise en charge par le SMTC-AC.

❖ **Réaménagement de dette et garantie d'emprunt au profit d'Auvergne Habitat**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de réitérer la garantie d'emprunt pour la ligne n°5078096 à hauteur de 520 332,02 € au vu de l'opération de réaménagement de la dette contractée par Auvergne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Clermont Auvergne Métropole – « Permis de végétaliser » et modalités d'occupation temporaire du domaine public**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les grands principes de ce dispositif de permis de végétaliser, et a approuvé les termes du règlement. Il a accordé la gratuité de l'occupation du domaine public sur la commune de Cébazat en vue de la réalisation et de l'entretien de dispositifs de végétalisation sur le domaine public dans le cadre de ce dispositif.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.